

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET 20200

■ RAPPEL

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des autorisations budgétaires ouvertes en dépenses et recettes par le Conseil Municipal pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel pour la Collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai maximum de 15 jours après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget 2022 s'inscrit dans un contexte sanitaire, économique et social fragile. Les éléments qui ont prévalu à sa construction sont dans la continuité de l'exercice 2021 :

- Ne pas augmenter les taux de fiscalité
- Maîtriser la masse salariale
- Maintenir le niveau des services à la population
- Soutenir la dynamique associative

■ SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

La construction du Budget Primitif 2022 s'inscrit dans un contexte d'incertitude financière liée à la flambée des coûts de l'énergie et de matière première dont les répercussions sont, à ce jour, inconnues tant dans leur ampleur que dans leur durée.

L'objectif du budget 2022 est de contenir les dépenses de fonctionnement :

- * par une rationalisation des achats au niveau de chaque service
- * par la recherche constante d'économies par la renégociation de certains contrats ou la transition énergétique

↳ Les recettes

LIBELLE	CA 2021	BP 2022
002 - Résultat reporté N-1		250 000.00 €
013 - Atténuations de charges	27 438.87 €	7 600.00 €
70 - Produits de gestion courante	45 966.65 €	41 030.00 €
73 - Impôts et taxes		417 181.50 €
731 – Fiscalité locale	2 172 610.35 €	1 794 100.00 €
74 - Dotations Subventions	709 364.40 €	691 800.00 €
75 - Autres produits (dont locations)	36 763.78€	57 442.00 €
76 - Produits financiers	2.13 €	3.00 €
77 - Produits exceptionnels	79 688.50 €	500.00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	149 757.39 €	14 989.40 €

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à **3 274 645.90 €** (3 259 656.50 € pour les recettes réelles et 14 989.40 € pour les recettes d'ordre).

Le chapitre 013 est constitué d'un montant prévisionnel pour le remboursement des indemnités journalières.

En ce qui concerne les taxes locales directes, dans la continuité de 2021, les taux sont maintenus à hauteur des taux de 2021 :

- 20.74 % sur le foncier bâti
- 50.60% sur le non bâti

Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2020, la Commune ne fixe plus de taux pour la taxe d'habitation, l'Etat compensant la perte pour les Communes sur les bases antérieures.

Les recettes prévues au chapitre 74 « dotations et participations » sont en diminution, par rapport à 2021, le budget étant construit sur la base de prévisions nécessitant des inscriptions prudentes. Il se décompose de la DGF, des allocations compensatrices et du FCTVA pour la partie fonctionnement.

Il est rappelé que les opérations d'ordre retracent des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la Commune sans avoir de conséquences sur la trésorerie car elles ne donnent lieu à aucun encaissement ni décaissement.

↳ Les dépenses

LIBELLE	CA 2021	BP 2022
011 - Charges courantes	865 813.59 €	925 663.00 €
012 - Charges de personnel	1 073 699.99 €	1 075 036.00 €
022 - Dépenses imprévues	0.00 €	84 000.00 €
65 - Autres charges	409 050.57 €	435 668.00 €
66 - Charges financières	76 384.08 €	73 185.05 €
67 - Charges exceptionnelles	44 170.73 €	500.00 €
68 - Dotations aux provisions	5 000.00 €	0.00 €
023 - Virement en investissement	477 896.57 €	485 519.50 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	340 564.61 €	195 074.35 €

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à **3 274 645.90 €**, composé de 2 594 052.05 € pour les dépenses réelles, 195 074.35 € pour les dépenses d'ordre et 485 519.50 € pour le virement à la section d'investissement.

Le chapitre 011 comprend principalement les charges liées aux fluides, à l'énergie, aux fournitures, contrats de prestations de services, la maintenance, les assurances et l'entretien des bâtiments publics et la voirie.

L'augmentation est principalement due à l'augmentation prévue des fluides et celle de l'assurance obligatoire dommage construction pour la salle Dumoulin.

La masse salariale, au chapitre 012, représente 41% des dépenses réelles de fonctionnement.

Le chapitre 65, d'un montant de 435 668.00 € est principalement constitué des indemnités des élus pour 120 840.00 €, des participations obligatoires pour 152 400.00 € et de 124 421.00 € au titre des subventions aux associations.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la section de fonctionnement dégage un virement de 485 519.50 € au profit de la section d'investissement.

■ SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

↳ Les recettes

LIBELLE	CA 2021	BP 2022
001 - Excédent d'investissement N-1		184 080.86 €
024 - Produits de cession		320 000.00 €
10 - Dotations	1 083 597.54 €	696 908.50 €
13 - Subventions	832 013.76 €	886 941.80 €
16 - Emprunts et dettes	2 300 000.00 €	0.00 €
20 - immo.; incorporelles (régularisation)	312.48 €	0.00 €
27 - Autres immo. financières	0.00 €	250 000.00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	340 564.61 €	195 074.35 €
041 - Opérations patrimoniales	443 174.86 €	0.00 €
021 - Virement du fonctionnement	477 896.57 €	485 519.50 €

Le total des recettes d'investissement s'élève à **3 018 525.01 €** (2 337 931.16 € pour les recettes réelles auxquelles s'ajoutent le virement pour un montant de 485 519.50 € et 195 074.35 € pour les recettes d'ordre).

Le produit éventuel lié aux cessions des immobilisations constitue le chapitre 024 (le Caillou 3 et les terres exploitées par le Gaec les Bleuets)

Le chapitre 10 est composé principalement du remboursement du FCTVA pour 450 000.00 € et de 196 908.50 € d'excédent de fonctionnement 2021 capitalisé.

Les subventions d'un montant de 886 941.08 € en lien avec les travaux en cours proviennent de l'Etat, la Région, du Département et de l'Agglomération.

Le remboursement, par Vendée Expansion, de l'avance faite pour la ZAC des Redoux est retracé au chapitre 27.

↳ Les dépenses

LIBELLE	CA 2021	BP 2022
001 - Déficit d'investissement N-1	396 609.76 €	
020 - Dépenses imprévues	0.00 €	100 000.00 €
16 - Remboursement d'emprunts	414 543.86 €	486 000.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	31 831.73 €	20 400.00 €
204 - Subventions versées	46 738.61 €	123 971.00 €
21 - Immobilisations corporelles	327 782.11 €	957 325.79 €
23 - Immobilisations en cours	3 005 144.07 €	765 838.82 €
27 - Autres immo. financières	0.00 €	550 000.00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	149 757.39 €	14 989.40 €
041 - Opérations patrimoniales	443 174.86 €	

Les dépenses d'investissement prévues s'élèvent à **3 018 525.01 €** (3 003 535.61 € de dépenses réelles et 14 989.40 € de dépenses d'ordre).

Le chapitre 20 regroupe les études préalables à la révision du PLU et l'étude climatique de l'Eglise Saint Nicolas.

Les différents travaux d'éclairage publics effectués par le Sydev représentent la majorité des dépenses inscrites au chapitre 204.

Au chapitre 21, les dépenses inscrites sont principalement composées des éléments suivants :

- * Achat de terrains : 500 000.00 €
- * Parvis de l'Eglise : 50 000.00 €
- * Parking Pierre Perret : 201 000.00 €
- * Sécurisation la Limouzinière + la Blinière : 46 880.00 €
- * Différents matériels techniques : 50 000.00 €
- * Vidéo protection – phase 2 : 60 300.00 €

Le chapitre 23 est consacré au solde des opérations en cours, à savoir la Salle Dumoulin et la restauration de l'Eglise St Nicolas ainsi qu'au démarrage des travaux de réhabilitation de la Bergerie pour 178 000.00 €.

Les 550 000.00 € prévus en immobilisations financières retracent le premier versement dû au titre de l'aménagement de la ZAC des Redoux.

En conclusion :

- * Les 2 sections du Budget Primitif 2022 sont équilibrées
- * les recettes et les dépenses ont été évaluées de façon sincère
- * le remboursement en capital des annuités d'emprunt est assuré par les ressources propres d'investissement.

Fait à LA CHAIZE LE VICOMTE, le 21 mars 2021

Le Maire

Yannick DAVID

